****

# L'Echo des Jeunes Pros : règlement du concours

**Dans l’optique de renforcer les liens indispensables entre le monde de l’éducation et les professionnels, les titres "L’Officiel des transporteurs" et "Supply Chain Magazine", leaders de la presse professionnelle des secteurs et métiers du transport, de la logistique et de la supply chain, donnent la parole aux futurs professionnels de la filière.**

À travers un concours organisé par les deux journaux en partenariat avec l’AETL, association réunissant les étudiants du transport et de la logistique, la nouvelle génération aura l’opportunité d’exprimer sa vision du secteur de demain et de présenter un projet d’équipe au sein de nos publications papiers et numériques. Quoi de plus pertinent comme exercice pédagogique pour l’enseignant et la classe que de développer et de présenter un projet avec professionnalisme et concision devant des professionnels du secteur ? Ce concours sera aussi l’occasion pour les écoles, universités et organismes de formation de démontrer comment leurs programmes s’adaptent aux nouveaux besoins en compétences des entreprises. Il se veut ainsi fédérateur en intégrant les futurs diplômés à la communauté des professionnels du secteur et leur donner la perspective d’une passerelle vers l’emploi.

"L’Écho des Jeunes Pros", titre officiel du jeu concours doté, se décline comme suit :

 **1. Objet**

Les titres de presse professionnelle ***L’Officiel des Transporteurs*et *Supply Chain Magazine****,* édités par la société Supply Chain Media en partenariat avec l’AETL, organisent un concours des meilleurs projets pédagogiques de classe réalisés par des élèves et/ou étudiants en Transport, Logistique et Supply Chain. Les thèmes de ces projets pédagogiques de classe devront traiter des problématiques actuelles et futures de l’écosystème des entreprises de transport, logistique et/ou de la supply chain.

Le concours s’articule autour d’une première sélection en région sur cinq zones géographiques, sous la coordination des représentations régionales de l’AETL. Les candidats seront regroupés comme suit :

**1** : Région Île-de-France.

**2** : Région Nord-Ouest (Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire)

**3** : Région Nord-Est : Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Hauts-de-France.

**4** : Région Sud-Est : Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Occitanie Secteur Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**5** : Région Sud-Ouest : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Secteur Ouest.

Le concours national regroupera ensuite tous les lauréats régionaux qui auront à soutenir leur projet en visio et répondre aux questions du jury national composé de professionnels du secteur.

Le meilleur projet régional sera récompensé et publié dans « L’Officiel des transporteurs » et « Supply Chain Magazine » dans la période de mars/avril 2022.

Les fiches de synthèse de tous les projets en compétition qui auront été validées par les jurys régionaux seront diffusées au travers des sites internet des deux titres dans une rubrique spécifique intitulée « L’Echo des Jeunes Pros ».

**2. Projets éligibles**

Les classes qui candidatent doivent suivre un cursus de BAC+2 ou plus en France métropolitaine en spécialité Transport et/ou Supply Chain.

Les classes devront respecter également les conditions d’inscription précisées au paragraphe 3.

**3. Conditions d'inscription**

La classe devra, pour que sa candidature soit conforme, respecter les formes et délais requis et détaillés au paragraphe 4.
Une classe peut présenter plusieurs dossiers correspondants à différents projets présentés par des groupes d’élèves.
Les participants autorisent la publication de leurs travaux et renoncent à leur droit à l’image.

**4. Comment participer ?**

Un responsable de projet (un professeur, un délégué d’élèves…) devra faire parvenir au jury de sa région par e-mail :

A) Une fiche d’inscription dûment remplie selon modèle joint (conférer annexe 1)
B) Un fichier comportant le projet présenté (maximum 15 pages, police Arial, caractère 12) et annexes au format Word ainsi que :

* Un fichier de 3500 signes typographiques (soit 3 500 caractères, espaces compris) qui doit résumer l’essentiel du projet et a vocation à être publié dans « L’Echo des Jeunes Pro » après validation du jury
* Une à deux photographies, une de la classe ou du groupe d’élèves (obligatoire), et une illustrant le projet (format JPEG, 1Mo minimum)
* Le lien d’une vidéo (optionnel) qui résume le projet (posté sur YouTube, durée 1,5 minute maximum)

C) Une autorisation de publication (conférer annexe 2)

Les dossiers incomplets ou arrivés hors délai ne seront pas retenus.

**5. Calendrier**

1-    Jusqu’au 10 mars 2022: envoi des dossiers par e-mail à concours@echodesjeunespro.com

2-    Le 18 mars 2022 : sélection du lauréat dans chacune des 5 régions ( cf paragraphe 1 )

3-    Le 7 avril 2022 : présentation au grand jury national, en visio, des projets régionaux lauréats et délibération du grand jury national

**6. Fonctionnement du jury**

Les dossiers sont évalués au niveau régional par un jury composé de professeurs et de professionnels déterminés par l’AETL et dont la composition sera publiée sur nos sites internet.
Les jurys régionaux sélectionneront la meilleure restitution des dossiers.
Le jury national est composé d’experts, de dirigeants professionnels, d’enseignants/chercheurs et institutionnels dans le domaine du transport, de la logistique et de la supply chain et d’un représentant de chaque rédaction des titres organisateurs.
Le jury national évaluera les projets de classes nominées lors de leur soutenance de 20 minutes par visioconférence.

Les membres du jury sont astreints à une stricte confidentialité pour toutes les informations contenues dans les ocuments qu’ils évaluent.

**7. Critères d'évaluation**



Le prix du jury récompense un travail qui démontre une forte contribution à nos activités métiers et/ou entreprises.

**8. Prix et modalité de remise des prix**

Une reconnaissance à vocation pédagogique et à destination de la classe ou du groupe d’élèves sera remise.

Les prix sont :

Un abonnement personnel d’un an à l’Officiel des Transporteurs et Supply Chain Magazine sera offert à tous les participants gagnants au concours, une invitation personnelle à tous les gagnants pour participer aux événements organisés par les titres organisateurs (Transporteurs de l’Année, Rois de la Supply Chain….)

Les gagnants seront prévenus par courriel.

**9. Modalités de modification ou d’annulation du présent concours**

Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances venaient à l’exiger, de modifier voire d’annuler le présent concours sans que leurs responsabilités puissent être engagées à quelque titre que ce soit.

**10. Publication du règlement**

Ce  règlement est librement accessible sur les sites Internet des organisateurs :

[www.aetl.eu](http://www.aetl.eu)

[www.actu-transport-logistique.fr](http://www.actu-transport-logistique.fr)

[www.supplychainmagazine.fr](http://www.supplychainmagazine.fr)

 Il sera également transmis à toute personne en faisant la demande par voie électronique à : concours@echodesjeunespro.com

**11. Protection des données**

Les informations du dossier d’inscription sont obligatoires. Elles font l’objet d’un traitement informatisé destiné à l’organisation et au suivi du concours L’Écho des jeunes pros. Les destinataires des données sont Supply Chain Magazine et l’AETL. En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent auprès de la direction commerciale de la société Supply Chain Magazine.

Annexes :

1-    Fiche d’inscription
2-    Autorisation de publication